

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE – Début de la campagne 2014/2015

A fin janvier 2015, 46 020 contrats ont été saisis dans la base Ariane pour des établissements franciliens du secteur privé¹. La très grande majorité des contrats de la campagne 2014/2015 est maintenant saisie. En revanche, à ce jour, aucun contrat n'a été saisi par la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) de Seine-Saint-Denis pour 2014/2015. Nos comparaisons excluent donc cet organisme consulaire (ses contrats 2013/2014 ne sont pas pris en compte) et les chiffres finaux seront donc supérieurs à ceux constatés sur les graphiques.

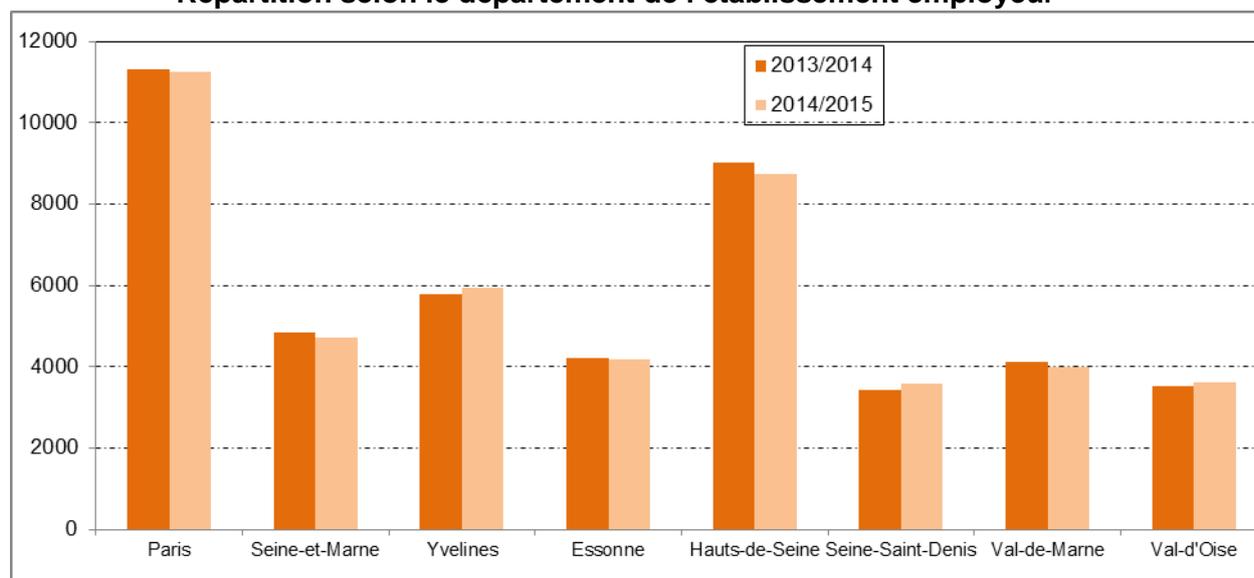
Les comparaisons faites entre les campagnes à partir de ces données apparaissent solides. Cependant l'impossibilité de prendre en compte les contrats de la CMA de Seine-Saint-Denis déforme probablement un peu la structure de certains résultats. Il est notamment probable que la part des apprentis qui préparent un CAP ou un baccalauréat professionnel soit légèrement sous-estimée dans cette note, de même que la part des entreprises et des apprentis séquanodionysiens .

En comparant avec les résultats de l'an dernier et en faisant l'hypothèse que l'ensemble des contrats enregistrés et validés par les organismes consulaires dans leurs propres bases de gestion jusqu'à fin janvier ont été transférés dans la base Ariane, il apparaît que **le nombre de contrats d'apprentissage conclus cette année par les entreprises et organismes publics franciliens est en légère baisse, d'environ 1 %**.

La durée moyenne des contrats conclus augmente légèrement, la part des contrats de deux ans est en effet en hausse du fait du passage progressif à des contrats de deux ans pour la préparation des masters, qui se substituent petit à petit aux nombreux contrats d'une seule année.

Les employeurs

Répartition selon le département de l'établissement employeur

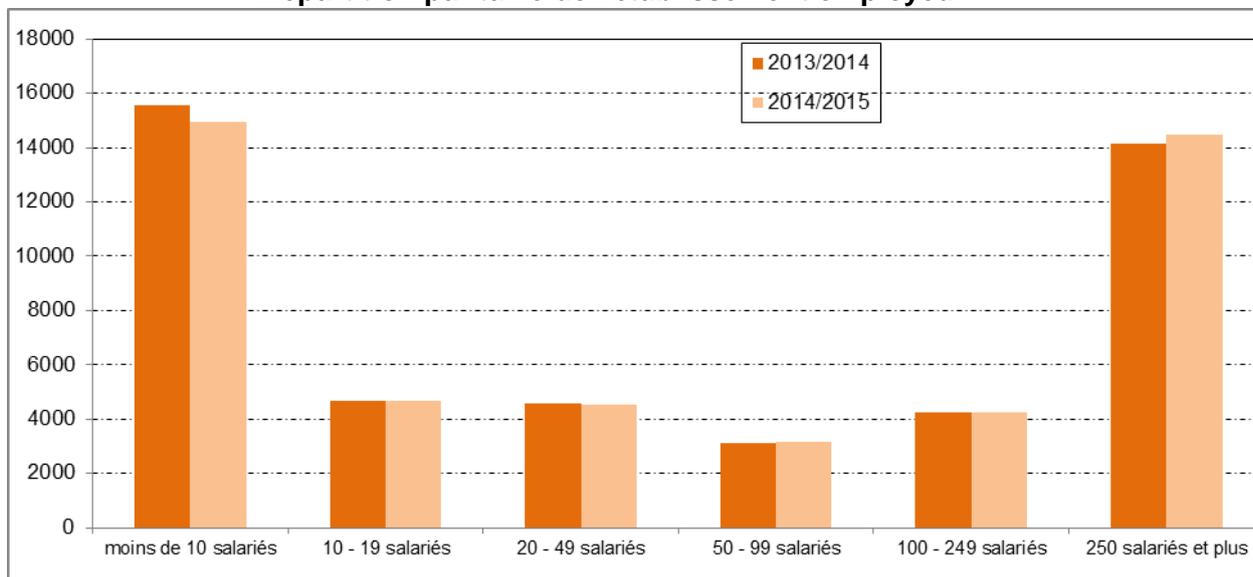


Source Ariane, traitement DIRECCTE

¹ Dans ce total ne sont pas comptabilisés les contrats conclus après la rupture anticipée d'un précédent contrat. Ne sont donc pris en compte que les premiers contrats ou les contrats faisant suite à un contrat antérieur qui s'est achevé à la date prévue.

Les établissements de Seine-Saint-Denis, des Yvelines et du Val-D'Oise recrutent davantage d'apprentis. Au contraire, ceux des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ont un peu diminué leur recours à ce contrat. A Paris comme en Essonne, la tendance est à la stabilité.

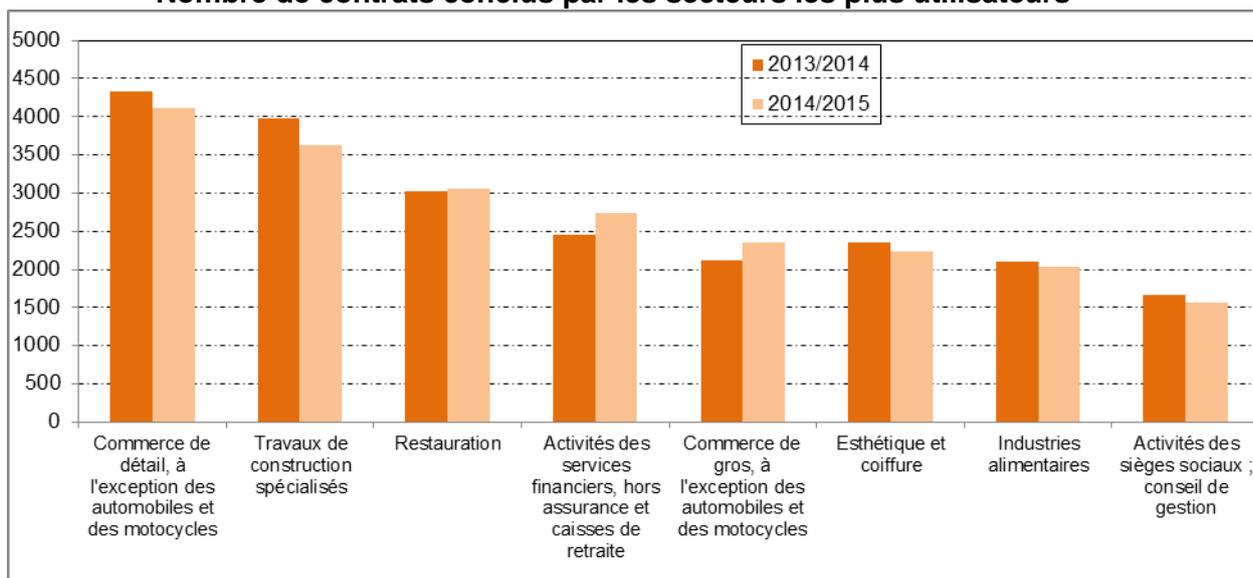
Répartition par taille de l'établissement employeur



Source Ariane, traitement DIRECCTE

Les établissements de moins de 10 salariés diminuent leurs embauches et ceux de plus de 250 les augmentent. Ce sont des résultats assez constants depuis plusieurs campagnes, toutefois l'ampleur de ces variations, importante ces dernières années, semble s'atténuer pour la présente campagne. Les établissements appartenant aux autres tranches de taille ont recruté un nombre constant d'apprentis sur les deux campagnes.

Nombre de contrats conclus par les secteurs les plus utilisateurs



Source Ariane, traitement DIRECCTE

Globalement, les 10 secteurs les plus utilisateurs de l'apprentissage diminuent légèrement leur recours à l'apprentissage.

Parmi eux, les secteurs où l'apprentissage est traditionnellement très utilisé (commerce de détail, esthétique et coiffure, industries alimentaires) continuent à restreindre leurs embauches. La baisse est particulièrement nette dans le BTP compte tenu des difficultés économiques de ce secteur. Mais l'essoufflement déjà observé l'an dernier se confirme aussi dans un secteur où le recours important à l'apprentissage est plus récent : les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion.

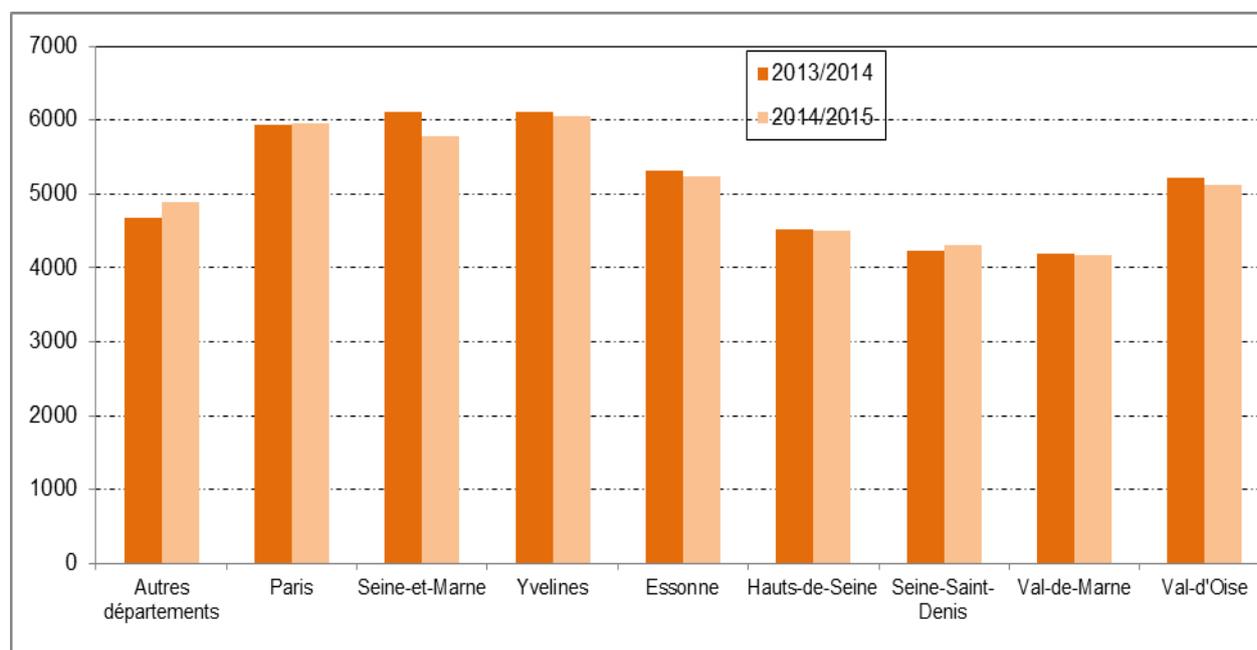
En revanche, le secteur de l'industrie automobile connaît un rebond sensible. Dans une mesure moindre, c'est également le cas du commerce de gros. Les activités de services financiers continuent à augmenter leurs recrutements.

Les apprentis

L'âge des apprentis ne semble pas varier significativement cette année.

Avec 57 % de jeunes hommes recrutés, la répartition sexuée du contrat ne varie pas non plus cette année.

Répartition selon le département de résidence des apprentis



Source Ariane, traitement DIRECCTE

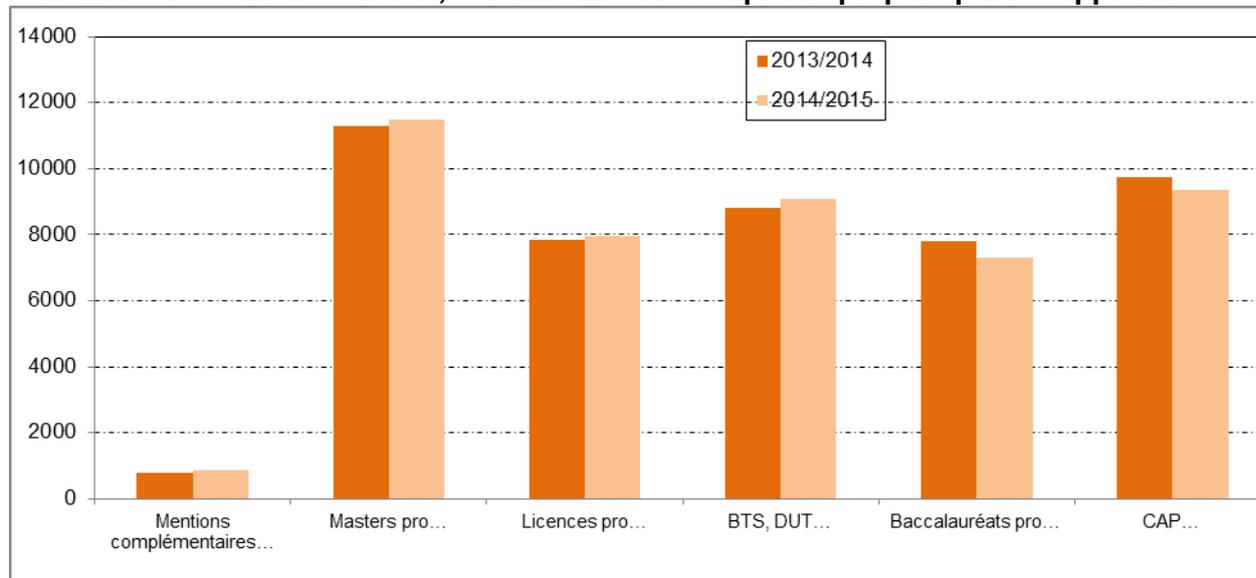
Les apprentis résidant dans d'autres régions au moment de la signature du contrat sont plus nombreux que lors de la dernière campagne². Au contraire, le nombre d'apprentis résidant en grande couronne a diminué. Les apprentis de Seine-et-Marne, notamment, ont été sensiblement moins recrutés par des entreprises franciliennes. Les jeunes parisiens et ceux qui habitent en petite couronne sont aussi nombreux à conclure un contrat d'apprentissage que lors de la précédente campagne.

² Cette hausse assez nette des apprentis résidant hors de la région s'accompagne aussi d'une hausse du nombre d'apprentis entrés chez un employeur francilien mais inscrits dans un CFA non francilien (+200). Ceci peut expliquer en partie la différence dans les résultats fournis dans cette note sur l'évolution du nombre de contrats conclus par des employeurs franciliens et les résultats du Conseil régional sur les effectifs entrés en CFA qui concluent à une baisse un peu plus importante des entrées en CFA.

Enfin, la tendance des années précédentes à l'élévation continue du niveau de diplôme semble se ralentir.

Il y a certes une hausse des entrées en contrat pour préparer un diplôme d'enseignement supérieur et une baisse des entrées pour préparer un CAP, un baccalauréat ou des diplômes de même niveau. Mais les écarts au profit des diplômes les plus élevés semblent moins sensibles que les années précédentes.

Nombre de contrats conclus, selon le niveau de diplôme préparé par les apprentis



Source Ariane, traitement DIRECCTE

Les diplômes les plus préparés par niveau de formation sont les suivants :

- CAP coiffure et CAP pâtissier ;
- Baccalauréat professionnel de commerce, le brevet professionnel de coiffure et le baccalauréat électrotechnique « énergie, équipements, communicants » ;
- BTS management des unités commerciales et le BTS négociation et relation client ;
- Diplôme de Comptabilité et Gestion, licence professionnelle de gestion des ressources humaines ;
- Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion et des diplômes de master d'écoles de commerce non franciliennes.